

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 45
- présents suppléants : 3
- procurations : 14
- votants : 62
- suffrages exprimés : 62
- abstentions : 0
- pour : 62
- contre : 0

DELIBERATION n° 2024/047

L'an deux mille vingt-quatre et le 14 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 8 mars 2024, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

**Présents titulaires/suppléants :** Lionel CAZAUX, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Karine MEDOUS, Francis ESCUDE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Jean-Bernard COLOMES, Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Eric LUVISITTO (suppléant de Romain CAUCHOIS), Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Christine MONLEZUN, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Danièle VIDAL (suppléante de Céline CASSAGNEAU), Nicolas COLOMES, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Nicolas TOURON, Jean Pierre CABOS, Laurent LAGE, Dominique DEMIMUID, Jean-François GUERINAUD, Dominique ZAPPAROLI, Patrick ABADIE, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

**Titulaires ayant donné procuration :** Maurice LOUDET à Philippe SOLAZ, Hervé CARRERE à Joëlle ABADIE, Fabienne ROYO à Jean-Paul LARAN, Jean-Marc DUPOUY à Jean-Claude JACOMET, Jean-Marie VIGNES à Nicolas TOURON, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Jean-Charles LAUREYS à Alain PIASER, Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Stéphanie LAGLEIZE à Jean-Marie DA BENTA, Pascal AUDIC à Pierre DUMAINE, Sylvie ORTEGA à Régine SARRAT, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Valérie DUPLAN à Serge SOHIER et Gérard SABATHIE à Dominique DEMIMUIDE,

**Absents excusés :** Pascale LEONARD, Christophe MUSE, Jean-Marc BEGUE, Xavier SARGUINET, Monique KATZ, Bernadette GACHASSIN, Patricia CORREGE, André QUINON, Geneviève PFIMLIN, Nathalie SALCUNI, Françoise PIQUE, Jean-Marc BABOU, Cindy SIBE, Sandrine DURAN, Isabelle ORTE, Chrystelle MAUPAS, Joëlle VIGNEAUX, Véronique MAZOUÉ, Joël DEVAUD, Guy RAYNA et Jean-Paul COMPAGNET.

**Objet : Loi Climat et Résilience : Inventaire des Zones d'Activités Economiques (IZAE)**

La loi Climat et Résilience impose aux EPCI d'établir un inventaire des Zones d'Activités Economiques (ZAE), afin de faciliter la mise en œuvre de l'objectif « zéro artificialisation nette ». Il ne s'agit pas ici d'un document de planification, vocation qui reste à la responsabilité seule du futur PLUi.

Pour réaliser ce travail, il a été choisi de se référer au cadre d'intervention de la Région Occitanie (compétence développement économique) et à son dispositif « soutien aux Zones d'Activités Economiques en Occitanie » dans lequel est qualifié zones d'activités « un ensemble de plus de 5 ha ou accueillant un minimum de 5 entreprises ».

Le service développement a démarré ce travail en s'appuyant de l'outil cartographique Mon Territoire et avec l'appui de la Banque des territoires grâce au guichet @zaé : atlas des zones d'activités économiques.

Un premier recensement a été effectué sur ces bases puis des échanges ont eu lieu avec les communes concernées.

Ce travail permet de pouvoir proposer 19 zones d'activités économiques avec des contours précis comme validé lors de la commission développement en date du 29 février 2024.

| <b>LOI CLIMAT ET RESILIENCE - ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA CCPL</b> |                     |                |                           |
|--|---------------------|----------------|---------------------------|
| <b>COMMUNE</b>   | <b>ZAE</b>          | <b>SURFACE</b> | <b>MAITRISE D'OUVRAGE</b> |
| Lannemezan   | Clémenceau          | 37 743         | PRIVE                     |
| Lannemezan   | Pont d'Espagne      | 17 147         | PRIVE                     |
| Lannemezan   | Hippodrome          | 695 107        | DOMINANTE PRIVE           |
| Lannemezan   | Enviropôle          | 227 709        | PRIVE                     |
| Lannemezan   | La Ramondia         | 239 537        | PRIVE                     |
| Lannemezan   | Peyrehitte          | 1 695 723      | COMMUNE                   |
| Lannemezan   | CM10                | 907 744        | DOMINANTE CCPL            |
| La Barthe de Neste   | Jolimont            | 29 230         | COMMUNE                   |
| La Barthe de Neste   | Les Vallées         | 38 572         | DOMINANTE PRIVE           |
| La Barthe de Neste   | Des Puyos           | 11 441         | PRIVE                     |
| La Barthe de Neste   | Huttopia            | 274 206        | PRIVE                     |
| La Barthe de Neste   | La Barraque         | 24 367         | PRIVE                     |
| Capvern  | Le Casino           | 63 398         | PRIVE                     |
| Capvern  | Les Ogres           | 85 935         | A DOMINANTE COMMUNE       |
| Capvern  | SMECTOM             | 267 042        | EPCI-SMECTOM              |
| Capvern  | Peyrehicade         | 183 943        | DOMINANTE PRIVE           |
| Hèches   | La Coumette         | 28 659         | COMMUNE                   |
| Avezac-Prat-Lahitte-Lannemezan-La Barthe de Neste                          | Arkéma              | 1 106 719      | PRIVE                     |
| Campistrous Capvern  | Campistrous Capvern | 255 069        | PRIVE                     |

Si le conseil de communauté valide ce périmètre, une consultation sera lancée pour définir l'identification des occupants de chaque zone économique, les entreprises implantées et le taux de vacance. Des relevés terrain pour solidifier les données seraient ensuite effectués.

Accusé de réception en préfecture  
103-20076  
787-20240314-2024-047-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2024  
Date de réception préfecture : 26/03/2024

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (62 pour)

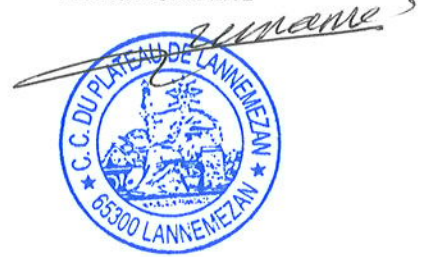
### DECIDE

- De valider l'inventaire des zones d'activités économiques réalisé dans le cadre de la loi climat et résilience, tel que proposé ci-dessus,
- D'autoriser le lancement de la consultation auprès des communes / occupants sur une durée de 30 jours, couplée d'un travail de terrain, permettant de finaliser cet inventaire conformément aux dispositions de la loi Climat et Résilience.

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Pierre DUMAINE



Affichée le 26 MARS 2024  
Publiée le 26 MARS 2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20240314-2024-047-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2024  
Date de réception en préfecture : 26/03/2024